

SEANCE DU 22 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le **lundi 22 février à 20 heures**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence CHEVROLLIER Denis, Maire

Etaient présents : ORHANT Brigitte, SENIOW Mickaël, OLIVRY Anne, FESSELIER Rémi, MAIGRET Cédric, LIMA Chrystel, GAUTIER Loïc, BOUVET Sébastien, LOUIS Isabelle, LOISEL Soraya, URIEN Samuel

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : GEORGEAULT Myriam, GIONNET Jean-Paul, MARION Bernard,

Etait absent : /

Date de convocation : 16 février 2016

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 12

votants : 12

Madame Brigitte Orhant a été élue secrétaire.

Intervention de Mr Demolder, président du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche

Présentation du syndicat, son rôle, ses missions, ses interventions, ses objectifs.

L'adhésion est de 1,17 €/hab pour l'année 2016.

2016-02-01 : VOTE SUBVENTIONS 2016

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, vote les subventions de fonctionnement suivantes :

- Torcé/Vergéal Football Club..... 1 056 €
- Ass Anciens Combattants 100 €
- Centre Social de La Guerche de Bretagne..... 2 700 €
- Amicale des Secouristes..... 20 €/participant
- ADMR d'Argentré du Plessis 50 €

2016-02-02 : EFFACEMENT RESEAUX RUE DE LA MAIRIE-RD110 - ETUDE SOMMAIRE

Le Maire expose :

Dans le cadre de l'urbanisation du secteur est de la commune, la commune a sollicité le Syndicat Départemental d'Energie pour engager une étude sur l'effacement des réseaux électrique et téléphonique et une extension de l'éclairage public. L'étude sommaire, comprenant seulement le coût de l'effacement du réseau électrique, présente une estimation des travaux d'un montant HT de 27 500 € déduction faite de la subvention calculée à hauteur de 80% du montant des travaux HT, reste à la charge du bénéficiaire, la commune, un montant de 5 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- S'ENGAGE à réaliser les travaux d'effacement des réseaux sur le secteur est du bourg sur l'axe départemental 110 sur une longueur approximative de 160 ml ;
- DEMANDE au SDE la réalisation d'une étude détaillée de ce secteur comprenant :
 - l'effacement du réseau électrique ;
 - l'extension de l'éclairage public avec pose des appareillages ;
 - le génie civil du réseau téléphonique.

2016-02-03 : FINANCEMENT ALSH D'ETRELLES

Le Maire expose :

Une convention signée entre Familles Rurales et la commune de Vergéal, définissant les modalités de financement pour l'accueil des enfants de la commune au centre de loisirs d'Etrelles, est arrivée à son terme. Afin d'assurer une continuité du service proposé aux familles pour l'accueil des jeunes enfants, il convient de renouveler cette convention aux conditions identiques jusqu'au 30 juin 2016 ; les tarifs devant être revus par l'association avant l'été.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- AUTORISE le Maire à signer la convention de participation à la gestion du service enfance jeunesse sur la commune d'Etrelles.

2016-02-04 : PATA 2016 - GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Maire expose :

Compte tenu des résultats significatifs enregistrés les années précédentes, les communes d'Argentré-du-Plessis, Brielles, Domalain, Etrelles, Gennes sur Seiche, Le Pertre, St Germain du Pinel, Torcé et Vergéal ont décidé de lancer une consultation sous forme d'un groupement de commandes ainsi que les y autorise l'article 8 du code des marchés publics, afin de réaliser des économies d'échelles sur l'opération de Point à Temps Automatique sur voirie pour l'année 2016.

Vu la convention indiquant les conditions de création et de fonctionnement du groupement de commandes ;

Considérant qu'il convient de créer un groupement de commandes par convention établie pour la durée des travaux de Point à Temps Automatique pour l'année 2016, par délibération de chacun des membres du groupement ;

Considérant la nécessité de désigner pour chacune des communes membres un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'assemblée délibérante pour siéger à la commission d'examen des offres ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour l'opération de PATA 2016,
- DESIGNE le Maire, représentant titulaire, et Brigitte Orhant, représentant suppléant de la commune auprès de la commission d'examen des offres liées à la consultation pour ce marché.

2016-02-05 : CONVENTION POUR REALISATION TESTS EQUIPEMENTS SPORTIFS

Le Maire expose :

Conformément aux dispositions du décret n°2007-1133 du 24 juillet 2007 portant sur la sécurité des installations sportives des cages de but de football, de basket-ball, de handball, de hockey, il est de la responsabilité du propriétaire d'effectuer des tests de trois natures :

- Simple et visuel
- Intermédiaire et mensuel ou trimestriel
- Approfondi et périodique (fréquence préconisée : 2 ans)

Vitré Communauté propose, aux communes qui le souhaitent, de réaliser les tests techniques approfondis et périodiques des équipements sportifs, selon un planning proposé par Vitré Communauté et en accord avec la commune, via la signature d'une convention définissant les dispositions pratiques et financières, et ce pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- AUTORISE le Maire à signer la convention pour la réalisation des tests d'équipements sportifs avec Vitré Communauté.

2016-02-06 : ASSURANCE DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire expose :

Les dépenses en application de la réglementation de la protection sociale du personnel et notamment des obligations de maintien de salaire en cas d'absentéisme pour raison de santé sont à la charge exclusive de la collectivité, à moins que la collectivité transfère cette charge à un assureur par la souscription d'un contrat spécifique. Notre collectivité a souscrit ce contrat près de Groupama dont l'échéance était le 31 décembre 2015. Un avenant est proposé pour prolonger ce contrat jusqu'au 31 décembre 2019 aux conditions identiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant au contrat d'assurance pour les risques statutaires.

2016-02-07 : VOTE DE LA PARTICIPATION OBLIGATOIRE A L'ECOLE PRIVEE

Le Maire expose :

Les établissements d'enseignement privé du 1^{er} degré sous contrat d'association avec l'Etat bénéficient d'une participation financière municipale versée sous forme d'une contribution financière obligatoire par élève.

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, vote la contribution forfaitaire obligatoire au profit de l'école privée Saint Aignan pour l'année 2016 selon le barème moyen départemental applicable à la rentrée 2015 :

- Coût moyen départemental du secteur public pour un élève en élémentaire : 369 €
- Coût moyen départemental du secteur public pour un élève en maternelle : 1 136 €

Effectif au 20 janvier 2016 : 105 élèves (61 élèves en élémentaire, 44 élèves en maternelle)

Coût moyen départemental	Nombre d'élèves	Total
369 €	61	22 509 €
1 136 €	44	49 984 €
TOTAL		72 493 €